Fiche de réservation au Club Enfants 4-12 ans

Le Corbier - Eté 2023

Ouverture du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, journées continues les lundi et mercredi.
Formules Pitchounes (cf. fiche de résa. Pitchounes 2 ½-4 ans).
En options : garde du midi le mardi et/ou le jeudi ; soirée pizza et jeux (pour les 9-12 ans) le mardi de 19h à 21h30, sortie en minibus le jeudi (pour les 6-12 ans, prévoir pique-nique).

Tarifs Club Enfants Corbier Tourisme				
	1 enfant	**Tarif réduit famille**	**Tarif réduit**	**4 semaines**
		2ème enf. et +	**2ème semaine**	
Pitchounes de 2 ½ à 4 ans	110€ cf. fiche de réservation Pitchounes 2 ½-4 ans			
Mini-Pouss de 4 à 5 ans*	77€	73€	66€	255€
Marmottons de 6 à 8 ans*				
Aiglons de 9 à 12 ans*				
Journée	37€ *(Inscription le dimanche de 16h à 18h au Point Info Club Enfants à l'Office de Tourisme)*			
Garde du midi en option	8€ la garde *(mardi et/ou jeudi, inscription min. 48h à l'avance)*			
Soirée pizza + jeux le mardi	18€ *(ou 15 unités Pass'partout ; 9 à 12 ans uniquement)*			
Sortie en Minibus le jeudi de 08h45 à 14h** (tarif comprenant la garde du midi)	27€ : **Mountainboard** les **13/07** et **10/08** ; **Géotrack** le **20/07** ; **Accrobranche** les **27/07** et **17/08** ; **Water Games** les **03** et **24/08** 37€ : *Pour les enfants non-inscrits au club enfants* *(Inscription réservée aux membres du club enfants jusqu'au mardi midi. Ouverte à tous du mardi midi au mercredi midi)*			

*Pour les semaines du 03 au 07 juillet et du 28 aout au 01 sept., le club enfants se garde le droit de faire en 1 ou 2 groupes selon les effectifs.
**Sorties du type accrobranche ou water games (jeux aquatiques) qui seront définies avant l'ouverture de la saison.

NOM et Prénom Enfant	Age		Options supplémentaires				Montant
	Date de naissance	Catégorie *(Mini-Pouss, Aiglons…)*	Garde du midi		Soirée pizza *(9-12 ans)*	Sortie minibus *(6-12 ans)*	
			Mardi	Jeudi			
Réservation pour la semaine du :							

Mail : ..... Tél. port : .....

<u>Le programme d'activités des clubs enfants est disponible chaque vendredi pour la semaine suivante sur notre site internet, ou à l'Office de Tourisme à votre arrivée.</u>

Pour que votre **réservation soit bien prise en compte**, il faut joindre également :

- Soit la fiche d'autorisation de vente à distance disponible en fin de document si vous souhaitez régler par carte bancaire, envoi à activites@le-corbier.com
- Soit un chèque bancaire à l'ordre de La régie de recettes Corbier Tourisme à l'adresse suivante : Corbier Tourisme – Le Tripode – 73300 LE CORBIER.
- Possibilité de régler par ANCV (contact au 04 79 83 04 04).

Cadre réservé à l'Office de Tourisme :

- Résa enregistrée dans tableau :
- Confirmation renvoyée :
- Eficéo :
- Fiche(s) sanitaire reçu :
- Règlement vérifié :

FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS

- **RENSEIGNEMENTS :**

NOM DE L'ENFANT : ..... PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : / / SEXE : F / M
DATES DU SEJOUR : .....

- **VACCINATIONS**

OBLIGATOIRES	OUI	NON	DERNIERS RAPPELS
DT polio			

- **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :**

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? OUI NON
Si OUI, joindre une ordonnance et les médicaments correspondants. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES OU INTERDICTIONS :

ALLERGIES	OUI	NON
ASTHME	OUI	NON
MEDICAMENTEUSES	OUI	NON
ALIMENTAIRES	OUI	NON
AUTRES	OUI	NON

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) : .....
.....
.....

DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident...) **ET CONDUITES A TENIR :**
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives...) : .....
.....
.....

- **DROIT A L'IMAGE :**

J'autorise : OUI NON
Le personnel du club enfants à prendre mon enfant en photo et/ou en vidéo dans le cadre de son accueil ; à reproduire ou représenter la ou les photographies prises, pour tous types d'usage publicitaire pour le compte de Corbier Tourisme : publication dans revue, ouvrage, journal, publicité, site web désigné, PLV...

- **AUTORISATION DE SORTIE :**

J'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile :
A 12H OUI NON
A 17H OUI NON

- **RESPONSABLE DE L'ENFANT :**

NOM : ..... PRENOM : .....
TEL PORTABLE : ..... / .....
MAIL : .....
ADRESSE DOMICILE : .....
.....

- **AUTORISATION PARENTALE DE RECUPERATION DE L'ENFANT :**

J'autorise les personnes ci-après à venir chercher mon enfant :
NOM : ..... PRENOM : .....
TEL : .....
NOM : ..... PRENOM : .....
TEL : .....

En fonction des mesures gouvernementales, un protocole sanitaire à respecter sera mis en place. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait le ..... / ..... / .....

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR CORBIER TOURISME
« CLUB ENFANTS »

INSCRIPTION ET REGLEMENT :

Le dossier d'inscription au club (fiche d'inscription, sanitaire, d'autorisation et de renseignements) est à retirer à l'accueil de l'Office de Tourisme du Corbier ou à télécharger sur www.le-corbier.com . Le règlement s'effectue lors de l'inscription à l'Office de Tourisme. Toute absence non signalée sera facturée. Aucun remboursement ne sera effectué sauf maladie et accident sur justificatif médical Remboursement uniquement sur tarif semaine, mois et saison au prorata des jours restant sur une base maximum de 50% du tarif et uniquement pour l'enfant concerné en cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même famille. Pour tout remboursement, le justificatif d'achat original devra obligatoirement être présenté accompagné d'une carte d'identité et d'un RIB. **Toute réservation ne sera effective qu'après acceptation du dossier d'enregistrement.**

PROCEDURE REMBOURSEMENT COVID-19 :

Procédure de remboursement en cas de fermeture administrative du club Enfants :
Avant le séjour : Lors de la réservation d'une place, nous demandons un chèque pour confirmer la réservation, mais nous ne l'encaissons que lors du premier jour de garde de l'enfant. En cas de fermeture administrative, le chèque sera détruit ou renvoyé. Si le règlement a déjà été encaissé ou si celui-ci a été effectué par carte bancaire, un remboursement intégral sera effectué sans frais.
Pendant le séjour : un remboursement au prorata des jours restants sera effectué. Remboursement par mandat administratif uniquement (joindre justificatif d'achat+ RIB + Copie carte d'identité)
Annulation à l'initiative du client pour cause de contamination à la Covid-19 dans le cadre de son foyer (= représentants légaux de l'enfant), cas contact ou pour impossibilité de se déplacer suite à des mesures gouvernementales de confinement, fermeture du lieu d'hébergement :
Pour toute annulation avant la date de séjour : Lors de la réservation d'une place nous demandons un chèque pour confirmer la réservation, mais nous ne l'encaissons que lors du premier jour de garde de l'enfant. Le chèque sera détruit ou renvoyé. Si le règlement a déjà été encaissé ou si celui-ci a été effectué par carte bancaire, un remboursement intégral sera effectué sans frais (sur présentation d'un justificatif médical en cas de maladie ou de cas contact, justificatif d'annulation de la part de l'hébergeur). Remboursement par mandat administratif uniquement (joindre justificatif d'achat+ RIB + Copie carte d'identité).

PERIODE DE FONCTIONNEMENT, HORAIRES ET ACCUEIL :

Le club sera ouvert du lundi 03 juillet au vendredi 01 septembre 2023. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9h30 à 17h (fermé le samedi et dimanche). Les mardis, jeudis et vendredis, les horaires seront de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, les lundis et mercredis en journée continue de 9h30 à 17h. Une possibilité de garde du midi les mardis et jeudis est possible en option. Le club se situe en face du bâtiment Soyouz-Vanguard. **Il est impératif de respecter les horaires d'accueil, en dehors de ces horaires aucun enfant ne sera accueilli.** Le 1er jour, l'enfant devra être impérativement accompagné d'un adulte responsable qui l'amènera auprès d'un animateur du club (il pourra lui indiquer les contre-indications, petits problèmes éventuels, allergies…). Concernant le départ, si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, ce dernier sera remis uniquement aux parents ou à une personne responsable qui aura été mentionnée sur la fiche d'autorisation. En dehors des horaires d'ouverture, le club enfants se désengage de toute responsabilité vis-à-vis de l'enfant.
En cas de retard ou d'impossibilité de venir chercher l'enfant, il faudra prévenir le club par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme du Corbier : 04.79.83.04.04.

REPAS :

Le repas sera à fournir par les parents les lundis et mercredis (également les mardis et jeudis si vous choisissez l'option). De même, les goûters sont à fournir les après-midis. Eviter de mettre des aliments craignant la chaleur pour les pique-niques.

SURVEILLANCE MEDICALE, MALADIE, ACCIDENT :

Afin d'accueillir un enfant au sein du club, la fiche sanitaire devra être remplie. Il est conseillé d'indiquer les allergies et contre-indications directement auprès d'un animateur. Aucun médicament ne pourra être administré (sauf granules d'arnica et/ou si l'enfant suit un traitement avec ordonnance médicale à l'appui). Dans le cas d'un traitement, les responsables de l'enfant devront remettre les médicaments marqués au nom de l'enfant à un animateur ainsi que l'ordonnance. Un enfant malade et contagieux ne pourra être admis au sein du club. En cas de fièvre à son arrivée, l'enfant ne sera pas accepté et remis à ses parents. De même, le temps d'éviction est à respecter et un certificat de non contagion sera demandé après une maladie contagieuse. En cas d'accident, l'équipe d'animation engagera les démarches nécessaires suivant la gravité et les indications de la fiche sanitaire et préviendra les responsables de l'enfant. Afin de répondre aux obligations législatives, nous vous informons de votre intérêt à souscrire à une couverture individuelle accident.

VIE QUOTIDIENNE :

Il est recommandé d'amener des vêtements adaptés pour les activités extérieures (lunettes, casquette…). Il est interdit d'amener au club tout objet dangereux et de respecter les modalités liées à un lieu public. Le club décline toute responsabilité concernant les pertes éventuelles d'objets personnels. Il est déconseillé d'amener des objets de valeur. Les enfants et accompagnateurs devront respecter le personnel, le matériel, les jeux et locaux. En cas de non-respect, le club enfants se garde le droit de demander une éventuelle indemnisation financière et l'exclusion de l'enfant.

DROIT A L'IMAGE :

Le modèle, ou son représentant légal, autorise expressément le personnel de Corbier Tourisme ou son photographe agréé, à faire usage des photographies réalisées dans le cadre du club enfants du Corbier pour tous les usages suivants : presse, livres, expositions, publications électroniques, objets de décoration, cartes postales, projections publiques, publicités, autres…
Les photographies pourront être exploitées directement par le photographe ou cédées à des tiers sous toutes les formes autorisées ci-dessus. L'autorisation est accordée pour une durée de 5 ans. Le modèle ou son représentant légal confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées. *Les informations vous concernant sont traitées par Le Corbier ainsi que par ses prestataires autorisés. Elles sont conservées pendant un délai de 3 ans à compter de la fin de votre relation commerciale avec Le Corbier. Conformément à la règlementation applicable, vous pouvez accéder à tout moment aux données vous concernant ou bien demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).*
Pour exercer ces droits vous pouvez contacter les stations des Sybelles en charge de la protection des données par voie électronique : communication@le-corbier.com
Si vous estimez, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL COVID-19 :

Un protocole peut être à nouveau mis en place et modifié en fonction des mesures sanitaires gouvernementale